

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 04 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet à 20H30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle des fêtes de la commune déléguée des Champs de Losque, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 25 juin 2019 date d'affichage : 11 juillet 2019

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

BAUGE Marie-Josèphe, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESDEVISES Joseph, DESREE Jean-François, GASLARD Romain, GOULMY Cécile, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, JOUET Évelyne, JOUIN Benoît, LAURENT Michel, LEGOUPIL Franck, LEHODEY Isabelle, LEMIEUX Sébastien, LENOIR Patrick, LEVEE Dany, LOZOUET Lydie, MAUDUIT Géraldine, ROBIN Jacqueline, SEVAUX Pierre, SOMMIER Dominique, TOURAINNE Françoise, VAULTIER Pierre, YVER Charlotte.

Absents excusés : AMIOT Mikaël, ANGELIQUE Gérard, BELLOT Hélène, BURLOT Etienne, GOSELIN Philippe, GUENE David, LEMENAND Guillaume, LEVEE Alain, MARAIS Jean-Claude.

Pouvoir :

GOSELIN Philippe donne pouvoir à LAURENT Michel.

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Cécile GOULMY a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 23 mai 2019 a été adopté à l'unanimité des présents.

M. le maire ouvre la séance.

1) Agrandissement du cimetière de Remilly Sur Lozon : approbation du dossier de consultation (DCE) :

1- Description du projet :

Création de 90 emplacements et aménagement d'un espace columbarium sur une partie de la parcelle AB 126, attenante au cimetière actuel, située sur la commune déléguée de Remilly Sur Lozon.

2- Estimation prévisionnelle du coût de l'opération :

	Travaux	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Lot 1	Travaux préparatoire, voirie, assainissement, eau potable, aménagements	53 984.50 € H.T.	22 475.00 € H.T.
Lot 2	Espaces verts et travaux annexes (clôture...)	29 011.00 € H.T.	/
	TOTAL	82 995.50 € H.T.	22 475.00 € H.T.

3- Procédure :

Marché à procédure adaptée avec la possibilité de négocier avec les 3 entreprises mieux-disantes pour chaque lot et sur les critères du prix et des délais.

4- Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de jugement des offres énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique : 40%

- Planning détaillé et délai : 20%
- Organisation du chantier : 10%
- Mode opératoire : 10%

Prix des prestations (proposition de base) : 60%

Évaluation de chaque thème contenu dans le mémoire technique

Appréciation de la rubrique	Note attribuée
non fournie	0
très insuffisant	0,1
insuffisant	0,3
moyennement satisfaisant	0,5
satisfaisant	0,7
très satisfaisant	1

Note du prix :

La note relative au prix est calculée selon la formule suivante

$$\text{Note de l'offre A} = \frac{\text{montant de l'offre moins disante} \times 60}{\text{montant de l'offre A}}$$

5- Planning indicatif de l'opération :

Approbation du DCE en réunion CM du 04 juillet

Avis d'appel public à concurrence (journaux et <https://marches-public-manche.fr>)
: 8 juillet

Date limite de réception des candidatures : 05 septembre 12h00

Date limite de réception des candidatures : 05 septembre 12H00

Ouverture des plis en CAO : 05 septembre 2019 à 19h30

Choix des entreprises en CAO : 12 septembre 2019 à 19h30 + commission
environnement espaces verts et cimetièrè

Attribution du marché en CM du 27 septembre 2019 à 20h30

Date début des travaux : novembre

Fin des travaux : début janvier 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- approuve l'estimatif des travaux ci-dessus,
- approuve le dossier de consultation présenté
- autorise le maire à lancer la consultation – marché à procédure adaptée
- autorise le maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

2) Indemnité de gardiennage des églises :

M. le maire indique au conseil que, comme le précise la dernière circulaire de la préfecture, une indemnité de gardiennage peut être allouée à la personne en charge de l'ouverture et la fermeture de l'église et au prêtre desservant, d'un montant total de 120,97 €.

Pour rappel, en 2018 a été versé à :

Association Diocèse de Coutances : 60.48 € (Remilly sur Lozon)

Levillain Paulette : 60.48 € (Remilly sur Lozon)

Coquière Agnès : 60.48 € (Les Champs de Losque)

Pour le Mesnil-Vigot : c'est Jean-Claude JEANNE (adjoint) qui assure cette fonction de gardiennage bénévolement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d'attribuer à

- Levillain Paulette : 60.48 € (Remilly sur Lozon)
- Coquière Agnès : 60.48 € (Les Champs de Losque).

Concernant l'association Diocèse de Coutances, l'attribution d'une indemnité sera revue lors d'un prochain conseil.

3) Remboursement d'un emprunt à court terme :

Compte-tenu d'une trésorerie qui va être suffisante et à la demande de la Trésorière, une délibération est nécessaire pour le remboursement d'un emprunt à court terme. Il s'agit d'un prêt de 270 000€ (contrat N° 10000858643) souscrit en 2018 en attente du versement du FCTVA de cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents autorise le maire:

- à rembourser le prêt ci-dessus,

- à signer tout acte afférent à cette affaire.

4) Point Travaux :

1) Mairie de Remilly Sur Lozon :

Michel LAURENT indique que la première phase des travaux consistant en l'aménagement d'une salle de réunion et d'un local à archives est presque terminée (peinture en cours de finition). La 2^{ème} phase, à partir de septembre, sera le rafraîchissement des murs et du sol du bureau des secrétaires (ancienne salle de conseil). La 3^{ème} phase (peinture des murs et revêtement de sol) concernant le bureau d'accueil et le bureau des maires est prévue le 4^{ème} trimestre 2019.

2) Arbres dangereux aux Champs de Losque :

M. le maire laisse la parole à Marie-Jo BAUGE.

Elle indique que suite à la rencontre avec le CAUE de la Manche le 20 juin dernier, ce dernier conseille de consulter des experts en arboriculture et foresterie urbaine afin de faire :

- un diagnostic sanitaire et mécanique des 3 ifs et du frêne pleureur,
- un état apparent des 2 thuyas géants.

Pour information ces arbres sont inscrits dans le patrimoine arboré de la commune.

Après discussion, Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide après un vote (26 pour, 1 contre) de faire abattre le frêne pleureur situé près de la salle des fêtes compte-tenu de sa dangerosité (un périmètre de sécurité avant sa coupe sera établi)
- décide de demander à MC élagage de réaliser l'abattage du frêne pleureur et une coupe douce des arbres qui sont à côté (selon devis reçu),
- décide de demander deux devis d'honoraires d'expert pour la réalisation d'un diagnostic sanitaire et mécanique des 3 ifs et un état apparent des 2 thuyas géants,
- décide de demander au FDGDON un avis d'expert pour les arbres concernés,
- décide de solliciter une subvention départementale.

10 arbres seront replantés pour compenser l'abattage du frêne.

Une réunion de la commission « environnement espace vert cimetière » sera prévue pour examiner l'ensemble du dossier concernant les 3 ifs et les 2 thuyas géants.

5) Rétrocession par le SDEAU de l'emplacement de l'ancienne réserve d'eau des Champs de Losque en faveur de la commune :

Le SDEAU a donné son accord concernant la cession d'un terrain d'une superficie de 1,36 ares, situé sur la commune déléguée des Champs de Losque (section cadastrale AB 91).

Sur ce terrain était implantée une ancienne réserve incendie qui n'est plus utile au bon fonctionnement du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

- d'accepter la rétrocession par le SDEAU en faveur de la commune, du terrain cadastré AB 91, situé sur la commune déléguée des Champs de Losque.
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier chez Anne LELONG-MARTY notaire à Marigny-le-Lozon.

Coût estimé à la charge de la commune : 300 €.

6) 75ème anniversaire du Débarquement : délibération complémentaire pour la participation à verser à la commune de Marigny-le-Lozon.

M. le maire rappelle que le conseil avait donné son accord de principe afin de participer financièrement pour le passage de véhicules militaires dans le bourg de Remilly Sur Lozon (arrêt de deux heures) le dimanche 9 juin 2019. Le montant du financement s'élève à 1000 €. Il est à verser à la commune de Marigny-le-Lozon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, moins une abstention, décide de verser à la commune de Marigny-le-Lozon la somme de 1000 €.

Michel LAURENT retrace cette journée du 09 juin qui s'est très bien déroulée et a été appréciée de tous. Il remercie les bénévoles, les élus qui ont donné un coup de main à cette journée et il remercie aussi Evelyne JOUET qui a offert deux douilles d'époque, remises à M. Thomasson dont le père a été blessé entre Remilly et les Champs de Losque.

Une petite cérémonie a été organisée le 05 juin à 8H30, dans l'intimité, à la demande M. Thomasson, pour la pose de la plaque de 330ème Régiment d'Infanterie qu'il a offerte.

7) Budget communal : décisions modificatives :

a) N°1 : inscriptions budgétaires :

Article	Opération/Libellé	Diminution/Augmentation de crédits ouverts
D/673	Annulation titre sur ex. antérieur	+ 2 000
R/1641	Emprunt	+ 2 000

b) Ouverture d'un programme d'investissement : (achat de divers panneaux) :

Article	Opération/Libellé	Diminution/Augmentation de crédits ouverts
D/615221	Entretien bâtiments publics	- 5 000
D/023	Virement à la section d'investissement	+ 5 000
R/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000
D/2184-N°47	Panneaux signalétiques	+ 5 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vote les deux décisions modificatives ci-dessus.

8) Motion de soutien pour le maintien de l'ouverture quotidienne du bureau de poste de Marigny :

Vu la proposition de la Poste prévoyant une nouvelle organisation du bureau de Poste de Marigny consistant en une fermeture le lundi et la réduction d'une heure par jour,
Vu l'inquiétude quant au devenir de ce bureau de Poste,
Vu la dernière réorganisation de la tournée des facteurs,

Considérant que la baisse des plages horaires sur ce service de proximité ne me laisse rien présager d'optimiste pour le devenir de la Poste de Marigny,

Considérant le dynamisme de la commune :

Marigny-le-Lozon ce sont 85 entreprises qui vont des commerçants, artisans, entreprises, professions libérales... ; 65 associations ; 80 logements sociaux, 30 logements communaux ; 800 élèves qui fréquentent quotidiennement nos écoles, collèges, IME...

Entre 2017 et 2019, 28 lots ont été mis en vente sur la commune et ont trouvé preneurs. Ce sont 28 nouveaux foyers qui se sont installés sur notre commune. Un projet de nouveau lotissement est actuellement à l'étude : il offrira dès 2020 la possibilité à de nouveaux foyers de s'installer à Marigny.

Considérant le bassin de vie à caractère rural de Marigny-le-Lozon, qui compte près de 8 communes (7 820 habitants en 2013). Ces communes bénéficient largement des services qu'offre Marigny-le-Lozon, en termes de commerces, écoles, infrastructures sportives, santé...

Considérant que cette fermeture progressive irait à l'encontre du projet de revitalisation de bourg qui va commencer en septembre prochain. La richesse de la vie en centre-bourg réside dans la coexistence des services administratifs, scolaires, commerciaux...il faut provoquer la venue des visiteurs et l'installation de nouveaux habitants. Le bureau de Poste joue un rôle essentiel dans cet équilibre.

Monsieur le Maire de Marigny n'est pas favorable à cette fermeture d'une journée du bureau de Poste de Marigny et en appelle aux élus locaux pour le soutenir.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal de Remilly-les-Marais, à l'unanimité des présents vote la motion demandant le maintien de l'ouverture quotidienne du bureau de Poste de Marigny.

9) Motion de soutien contre la fermeture de la trésorerie de Marigny :

Une réorganisation des centres des impôts et des trésoreries est actuellement en phase de concertation pour une application du 1^{er} janvier 2020 jusque 2022. C'est par voie de presse que Monsieur le Maire de Marigny-le-Lozon a découvert les propositions faites pour le département de la Manche et il s'en est aussitôt inquiété auprès des parlementaires et des élus locaux.

Bien que Monsieur le Maire de Marigny-le-Lozon n'ait rencontré aucun responsable de la DGFiP, il semble que cette réforme des services fiscaux menée sur tout le territoire impactera la commune de Marigny-le-Lozon **dès le 1^{er} janvier 2020**. En effet, il est prévu de fermer la trésorerie de Marigny et de créer un accueil de proximité à cette date.

Il est bien entendu que le réseau doit se moderniser (prélèvement à la source...) mais cela ne doit pas se faire en sacrifiant les services publics de proximité et de qualité dont nous disposons actuellement.

Trop d'incertitudes pèsent sur cette réforme : Que sera cet accueil de proximité ? Qui le financera ? Quel devenir pour le personnel ?

C'est pourquoi Monsieur le Maire de Marigny-le-Lozon sollicite un report de cette mesure sur notre territoire et en appelle au soutien des parlementaires et des élus locaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal de la commune de Remilly-les-Marais, approuve cette motion de soutien contre la fermeture de la trésorerie de Marigny et dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Madame la Directrice départementale des finances publiques de la Manche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents vote la motion demandant le report d'un an la fermeture de la trésorerie de Marigny.

10) Les Champs de Losque : code postal et opération numéree :

1) Le Code postal

Suite à une rencontre avec la Poste, il est possible de demander à la Préfecture le changement de code postal de la commune déléguée des Champs de Losque qui pourrait passer à 50570.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de demander à la préfecture de changer le code postal de la commune déléguée des Champs de Losque, donc de passer à 50570 au lieu de 50620.

2) L'opération numéree :

Sylvain DAMECOUR fait part au conseil que l'opération numéree avance. La numérotation sera métrique. La poste demande un changement de dénomination concernant l'adresse : « route de Remilly ».

Après délibération, le conseil décide de changer l'adresse « route de Remilly » par « route de Périers ».

11) Don à la commune :

Afin d'accepter tous les dons en faveur de la commune, une délibération est nécessaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d'accepter tous les dons.

12) Questions diverses :

1) SAINT-LO AGGLO : référent communal pour les déchets.

Le maire indique que Saint-Lô Agglo souhaite que chaque commune nomme un référent pour les déchets.

Son rôle :

- Favoriser la bonne transmission d'information entre la commune et l'agglomération
- Responsabiliser l'utilisateur sur la production de déchets
- Contribuer à rendre le service homogène et équitable
- Améliorer la qualité de service
- Améliorer et optimiser l'organisation des collectes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents désigne Pierre SEVAUX qui accepte.

2) Recensement de la population en 2020 :

Le maire fait part au conseil que le recensement de la population va se dérouler en 2020 sur l'ensemble de la commune nouvelle. Il est nécessaire de nommer un coordonnateur et recruter des agents recenseurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- nomme Claire FROMAIN coordonnateur,
- autorise le recrutement de 4 agents recenseurs.

Charlotte YVER, sera l'élue référente pour le recensement.

3) Licence IV :

M. le maire précise qu'un courrier sera envoyé aux associations de la commune concernant la licence IV.

En effet, après une rencontre avec les services préfectoraux, la licence IV de la commune ne peut se transférer sur un autre lieu de la commune car elle est affectée à la mairie de Remilly Sur Lozon. Elle ne peut, en aucun cas, être « prêtée » à une association.

4) Inauguration du terrain multisports de Remilly

L'inauguration est prévue par Saint-Lô Agglo le vendredi 12 juillet à 17H00.

5) Point sur le SRPI de l'Osier : Bilan de l'année scolaire 2018-2019 :

Dominique SOMMIER fait un point sur l'année scolaire écoulée. La nouvelle école ravit les petits, les enseignants, le personnel et les parents. Les locaux sont agréables et bien agencés pour un effectif de 126 élèves. Les repas fournis par l'EHPAD de Marigny sont adaptés aux petits et plaisent aux enfants. Un seul site a permis de réduire le personnel de cantine.

Il informe du départ de M. BILLON qui va prendre un poste de Direction à l'école de Marigny.

Pour le budget du SRPI, il indique qu'il est toujours très serré mais une baisse de 50 € par élève concernant la participation demandée aux collectivités a pu être faite.

Il précise que toutes les pochettes et carnets au nom de l'école de l'Oseraie ont été financés par les entreprises et un « bonus » a permis d'acheter l'écusson porte-drapeaux de l'école.

6) Concours des maisons fleuries :

Alexandre CORMIER indique que le jury passera en juillet un soir. Il y a 14 inscrits, sensiblement identique à l'année dernière. La remise des récompenses est prévue le 19 septembre à 20H00.

7) Dates des réunions du 2^{ème} semestre 2019 et début 2020 :

DATE	OBJET	PERSONNES CONCERNEES	HEURE	COMMUNE DELEGUEE
VENDREDI 20 SEPTEMBRE	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
VENDREDI 27 SEPTEMBRE	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE REMILLY SUR LOZON
VENDREDI 25 OCTOBRE	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
JEUDI 07 NOVEMBRE	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE DES FETES LE MESNIL VIGOT
VENDREDI 22 NOVEMBRE	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
VENDREDI 06 DECEMBRE	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLES DES FETES LES CHAMPS DE LOSQUE
VENDREDI 07 FEVRIER 2020	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
JEUDI 13 FEVRIER 2020	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE REMILLY SUR LOZON

8) Une réunion de la commission Travaux est prévue le jeudi 11 juillet à 19H30 à la mairie déléguée les Champs de Losque

Ordre du jour : travaux et isolation du bâtiment des anciennes école et mairie des Champs de Losque

9) Randonnées :

- mardi 30 juillet à Remilly Sur Lozon, départ à 19h45 à la mairie
- vendredi 02 août aux Champs de Losque, départ à 20 h à la mairie

10) Divers :

- a) 6 et 7 juillet : exposition de dessin de Familles Rurales à la salle communale de Remilly.
- b) Aides à l'amélioration de l'Habitat : Les prochaines permanences auront lieu :
 - le jeudi 11 juillet 2019 à la mairie de Saint Jean de Daye de 9h30 à 12h30
 - le mardi 16 juillet 2019 à la mairie de Marigny de 9h30 à 12h30
- c) Opération 5000 arbres de Saint-Lô Agglo/Chambre d'Agriculture : les commandes sont à passer avant le 15 septembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23H30 et souhaite aux conseillers de bonnes vacances.

La secrétaire,

Cécile GOULMY

le maire,

Pierre VAULTIER